

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/03/2026

Présents :

Jean-Louis Poujade, Séverine Zieger, Nicolas Debaisieux, Cathy Levitre, Guilhem Boucher, Lindsay Low, Pascaline Morel, Claire Lompech, Bernard Bessac, Laurent Delcroix, Jean-Baptiste Bornes, Christian Joyeux.

Représentée : Marielle Vigeon

Ordre du jour :

- Élection du secrétaire de séance
- Installation du conseil municipal
- Synthèse et bilan 2020 – 2026
- Élection du Maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Élection des adjoints
- Lecture de la charte de l' élu local
- Vote des indemnités du Maire et des adjoints
- Désignation des délégués aux commissions externes
- Délégations du conseil municipal au Maire
- Questions diverses

Secrétaire de séance : Pascaline Morel

Le 20 mars 2026 à 20h30, le maire Jean-Louis Poujade déclare le conseil municipal ouvert.

1. Synthèse et bilan 2020 - 2026

Jean-Louis Poujade présente la note synthétique du compte administratif et compte de gestion 2025 de la commune de Blars

Questions :

Quel est le taux d'endettement maximal ?

Il n'y a pas de taux d'endettement, c'est le banquier qui alerte si nécessaire.

Tout dépend du budget, du nombre d'habitants, et des ressources. La commune de Blars dépend essentiellement des dotations de l'État.

Précision sur la salle des fêtes :

Lors de la dernière commission de sécurité, plusieurs points de non conformité ont été relevés.

Tous les points ont été traités sauf un : un décret de 2024 exige un point d'eau entre 200 et 400 m de la salle des fêtes, qui soit capable de délivrer au moins 30 m³.

Pendant les travaux du château d'eau, la borne incendie ne fonctionne pas.

Jean-Louis Poujade passe la présidence du conseil municipal à la doyenne : Lindsay Low

Lindsay déclare ouverte la séance du conseil municipal et lit l'application de l'article L 2121-7 du code général des collectivités territoriales.

Pour l'élection du maire :

- Le chorum est réunit
- Les assesseurs sont Guilhem Boucher et Jean-Baptiste Bornes.

Lindsay procède à l'appel des conseillers municipaux.

2. Élection du maire au scrutin secret et à la majorité absolue

Nicolas Debaisieux est candidat

Il est élu à l'unanimité.

Lindsay Low passe la présidence du conseil municipal à Nicolas Debaisieux.

3. Détermination du nombre d'adjoints

Nicolas propose de voter le nombre d'adjoints

Après discussions, le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour nommer 3 adjoints au maire.

4. Élection des adjoints

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour les 3 adjoints :

- 1^{er} adjoint : Christian Joyeux
- 2^o adjointe : Lindsay Low
- 3^o adjoint : Jean-Baptiste Bornes

5. Lecture de la Charte de l'élu local

Le Maire Nicolas Debaisieux procède à la lecture de la charte de l'élu local

6. Vote des indemnités du Maire et des adjoints

Nous allons délibérer sur des montants d'indemnités inférieurs à ceux définis par la loi.

Les indemnités sont fixées à :

- 575,47€ bruts pour le maire

- 287,74€ brut pour chaque adjoint

La décision est adoptée à l'unanimité

7. Désignation des délégués aux commissions extérieures

Répartition détaillée des délégations :

Syndicat d'électrification - Territoire d'énergie 46 (FDEL) :

- Titulaire : Nicolas Debaisieux
- Suppléant : Christian Joyeux

Syndicat des eaux – La Pescalerie :

- Titulaire : Christian Joyeux
- Suppléant : Jean-Baptiste Bornes

École :

- Titulaire : Marielle Vigeon
- Suppléante : Claire Lompech

Voirie et chemins communaux / Travaux voirie bâtiments :

- Titulaire : Jean-Baptiste Bornes
- Suppléant : Bernard Bessac

Correspondant défense :

- Nicolas Debaisieux (de droit pour le maire)

Communauté de communes :

- Titulaire : Nicolas Debaisieux
- Suppléant : Christian Joyeux

Parc naturel régional :

- Titulaire : Guilhem Boucher
- Suppléant : Jean-Baptiste Bornes

SYDED et SYMICTOM (déchets) :

- Titulaire : Jean-Baptiste Bornes
- Suppléants : Laurent Delcroix et Pascaline Morel

8. Délégations du conseil municipal au Maire

Le Maire précise son souhait de rediscuter de la délégation lorsque le périmètre des fonctions du Maire sera défini

Séverine Ziegler précise que les limites doivent être définies pour certaines délégations.

Après discussion, le choix est fait de voter les délégations qui ne sont pas soumises aux limites du conseil municipal.

Le conseil municipal vote à l'unanimité les délégations du maire, à l'exception des délégations n°2, 3, 15, 20, 22, 26, 27

9. Questions diverses

La dernière augmentation des impôts :

Jean-Louis Poujade : la DGFIP incite les communes à augmenter les impôts pour pouvoir baisser les dotations.

Taux moyen de taxe d'habitation dans le Lot est de 9,80 % environ. La commune de Blars est à 6 %.

Les résidences secondaires et les gîtes payent la taxe d'habitation.

La commune a très peu augmenté les impôts, si ce n'est pour suivre l'inflation.

L'aménagement du centre bourg : le projet est dessiné depuis 2018 ou 2019, mais la D40 qui traversait le village ne permettait pas de mener à bien le projet. L'équipe municipale a procédé à plusieurs étapes pour pouvoir développer le projet, notamment le changement de la D40.

Prochaine date du Conseil Municipal : lundi 13 avril à 20h30

Le budget sera voté lors de ce conseil municipal.